

Compte rendu du conseil du jeudi 26 octobre à 20 H 00

Présents : Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Jean Claude COMPAGNON, Roseline PACCARD, Pascal SIMONET, Christophe MARION.

Absentes excusées : Corinne ODOBEL, Martine RAISON.

Secrétaire : Thomas ROUSSE.

- Le compte-rendu du conseil du 21 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Délibération N° 38 : Les frais de déplacement de Benoît Rampant sont actualisés pour mieux correspondre à l'inflation particulièrement forte dans le domaine des frais de fonctionnement des automobiles.

Délibération N° 39 : La commune signera un compromis de vente de la parcelle N° 2 du lotissement. Monsieur et Madame MEUNIER s'engagent à acheter cette parcelle au prix de 42 296 € TTC.

Délibération N° 40 : Une Subvention de 500.00 € est allouée à l'école de Perrigny pour un séjour scolaire.

Délibération N° 41 : Les parcelles mises en affouage pour la saison 2023 – 2024 sont définies. Le prix du lot est fixé à 50.00 €.

Délibération N° 42 : DM N° 6. Intégration affaire SIDEC 2022 (Eclairage public du lotissement) pour la somme de 11 300.00 €.

- Questions d'actualité :

- Point finances. La vente de la parcelle N° 2 du lotissement permettra d'assainir les finances de la commune et de rembourser plus facilement l'emprunt contracté pour réaliser les travaux.

- Point sur les travaux en cours. Les travaux de rénovation de la station d'épuration doivent reprendre en décembre, de même que la mise en séparatif des réseaux rue des Vieux Monts et chemin de La Mouille. Un comptage des véhicules et de leur vitesse est en cours sur la route de la Terrasse. En fonction des résultats, un dispositif de sécurité sera mis en place pour limiter la vitesse sur cette route étroite.

Les travaux de pose de la fibre doivent se poursuivre et se terminer en 2024. Quand toutes les habitations seront raccordables, le réseau cuivre, propriété de la société « Orange » sera démantelé.

- La nouvelle borne incendie située au carrefour des Vieux Monts et de la départementale 471 n'est pas conforme aux normes. Son débit est insuffisant. Pour remédier à ce dysfonctionnement, une modification de la conduite principale sera envisagée dans les prochaines années. La sécurité incendie du quartier est cependant assurée par la proximité des réservoirs.

- Les premières études concernant le PLUI vont commencer dès la fin d'année. Dans un premier temps, les zones agricoles feront l'objet d'une attention particulière lors des rencontres entre la commune et le bureau d'étude chargé de la réalisation du document. Le maire note toutefois que l'approbation définitive du document n'aura lieu qu'en 2028, ce qui pourrait faire perdre de l'intérêt pour la réalisation de ce document : les études et réflexions menées par le conseil actuel ne seront (ou non) avalisées que par la prochaine assemblée municipale élue en 2026.

- Questions diverses :

-.La cérémonie du 11 novembre se déroulera le samedi à 11 h 30. Elle sera suivie du vin d'honneur servi dans la salle des fêtes par les membres du Conseil municipal et du CCAS. La salle sera décorée par les soins des participants de la section photographie de « La Pannessioise » sous la houlette de Christophe Giroud que par avance nous remercions.

- Le plan du cimetière a été complètement mis à jour par les soins de notre adjointe Anne-Marie Péguillet. Des courriers sont envoyés aux personnes dont les concessions arrivent à expiration. Si la mairie ne retrouve pas les adresses, des affichettes sont installées afin de rassembler des éléments permettant soit de retrouver les propriétaires, soit de réputer les tombes abandonnées. Dans ce dernier cas, elles seront relevées par les soins de la commune et les éventuels ossements ensevelis dans l'ossuaire communal. Les emplacements deviendront libres et pourront être de nouveau mis en concession.

- Le CCAS organise les fêtes 2023. Le Noël des enfants aura lieu le samedi 16 décembre à partir de 15h30 dans les locaux de la salle des fêtes. Des jeux de société seront proposés avant l'arrivée du père Noël et de ses cadeaux. De leur côté, les aînés recevront un bon cadeau et seront invités à une après-midi récréative le 21 janvier. Les vœux du maire et de la municipalité auront lieu le dimanche 7 janvier à 11 h 00. Toute la population y est cordialement invitée.

La séance est levée à 22 h 15.

Le maire :
M.Monnet